

Accessibilité du Collège-Saint-Etienne



1. traversée piétonne sécurisée à aménager sur la N237
Aménagement / agrandissement du quai et de l'abri bus sens Ottignies-Nivelles pour pouvoir accueillir les nombreux élèves qui attendent à cet arrêt



2. Cheminement piéton continu et marquage vélo rue Jules Demolder
Mise en zone 30 de la rue Demolder



→ bordure empêchant le cheminement piéton

3. Cheminement piéton continu et marquage vélo rue du Pont de pierres jusqu'au Collège
Mise en zone 30 de toute la rue
4. Zone 30 – Abord d'école : Suite à l'extension du Collège, aménagement de la rue à réfléchir en concertation avec les riverains et la direction du collège.
5. Eclairage à prévoir sur les sentiers S66 et S54 entre la gare et le collège



6. Traversée piétonne à sécuriser

